



**Fonds de revenu Jazz Air
et
Jazz Air S.E.C.**

**Rapport de gestion du troisième trimestre
terminé le 30 septembre 2008**

Le 5 novembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉFACE.....	2
2. FONDS DE REVENU JAZZ AIR	5
3. JAZZ AIR S.E.C.	8
4. FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS	12
5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION - ANALYSE DU TROISIÈME TRIMESTRE	13
6. RÉSULTATS D'EXPLOITATION - ANALYSE DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES	18
7. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	24
8. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE.....	25
9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES.....	27
10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	30
11. RÉGIMES DE RETRAITE	31
12. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	31
13. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES ET FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ.....	32
14. PARC AÉRIEN.....	33
15. EFFECTIF	34
16. CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	34
17. CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	34
18. PERSPECTIVES.....	35
19. FACTEURS DE RISQUE.....	35

1. PRÉFACE

Ce rapport de gestion de Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds ») et de Jazz Air S.E.C. (« Jazz » ou la « Société en commandite ») est en date du 5 novembre 2008 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de Fonds de revenu Jazz Air et des notes y afférentes pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de Jazz Air S.E.C. et des notes y afférentes pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, des états financiers consolidés retraités vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, des états financiers consolidés vérifiés de Jazz Air S.E.C. et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, du rapport de gestion retraité daté du 19 février 2008, ainsi que de la notice annuelle de Fonds de revenu Jazz Air datée du 28 mars 2008. Les états financiers consolidés vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air et de Jazz Air S.E.C. et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air et de Jazz Air S.E.C. ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Depuis le 24 mai 2007, le Fonds a consolidé Jazz comme une entité à détenteurs de droits variables selon les notes d'orientation établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés (les « états financiers intermédiaires ») ainsi que les notes y afférentes sont présentés à la fois pour le Fonds et pour Jazz. De plus, le présent rapport de gestion comprend une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation à la fois pour le Fonds et pour Jazz.

Le Fonds dépend entièrement des résultats d'exploitation et de la situation financière de Jazz. Le bénéfice et les flux de trésorerie de Jazz sont assujettis à certains risques. Pour une description de ces risques, voir la section 19, « Facteurs de risque ».

Ce rapport de gestion est, à tous les égards importants, conforme aux recommandations énoncées dans la publication de l'ICCA intitulée « Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires : Le rapport de gestion - Lignes directrices concernant la rédaction et les informations à fournir ».



Sauf si le contexte s'y oppose, tous les montants sont indiqués en milliers de dollars canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dossier d'information d'accès public du Fonds, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au www.sedar.com.

1.1 Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prévoit », « projette », « suppose » et d'autres termes et expressions analogues, y compris des verbes au futur et au conditionnel, ainsi qu'à la mention d'hypothèses. Ces énoncés peuvent porter entre autres sur des observations concernant des stratégies, des attentes, des activités planifiées ou des actions à venir.

Les énoncés prospectifs découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir, l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer et d'autres événements incertains. Puisque, de nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, y compris celles qui sont énoncées ci-après, ils sont assujettis à des risques et à des incertitudes importants. Toute prévision ou projection et tout énoncé prospectif n'est donc pas entièrement fiable en raison, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes au secteur. Ces énoncés mettent en jeu des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer sensiblement les résultats, le rendement ou les réalisations réels de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs pourraient différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché et de l'économie en général, la concurrence, les questions et coûts d'assurance, les questions d'approvisionnement, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les fluctuations de la demande en raison du caractère saisonnier des activités, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et les effectifs, les relations de travail, les négociations collectives ou les conflits de travail, les restructurations, les enjeux en matière de retraite, les taux de change et d'intérêt, l'évolution de la législation, les faits nouveaux ou procédures réglementaires défavorables, les litiges ou poursuites en cours ou à venir intentés par des tiers, ainsi que les facteurs indiqués dans la section qui traite des facteurs de risque du rapport de gestion retraité annuel en date du 19 février 2008, de la notice annuelle datée du 28 mars 2008 et du rapport de gestion intermédiaire daté du 5 novembre 2008. Les énoncés prospectifs que renferme ce rapport représentent les attentes de Jazz en date du 5 novembre 2008 et pourraient changer après cette date. Cependant, Jazz n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

1.2 Glossaire

Appareils en service - Appareils visés par le CAC plus les appareils nolisés moins les nouveaux appareils qui ont été livrés, mais qui n'effectuent pas encore de vols commerciaux;

Appareils visés - Appareils de Jazz visés par le CAC;

Bénéfice d'exploitation contrôlable - Pour toute période, produits des vols réguliers moins les coûts contrôlables;

CAC - Contrat d'achat de capacité modifié et mis à jour en date du 1^{er} janvier 2006 et intervenu entre Air Canada et Jazz;

Coefficient d'occupation - Mesure de l'utilisation de la capacité offerte aux passagers : passagers-milles payants exprimés en pourcentage des sièges-milles offerts;

Commandité Jazz - Commandité Gestion Jazz Air Inc., société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 août 2005 pour agir à titre de commandité de Jazz;

Coût par siège-mille offert (« CSMO ») - Charges d'exploitation par siège-mille offert;



Coûts contrôlables - Pour toute période, tous les coûts et charges engagés et réglés par Jazz relativement à des vols réguliers et aux services aux appareils, selon les définitions du CAC, sauf les coûts refacturés, mais incluant tout montant au titre de la participation aux bénéfices;

Coût contrôlable par siège-mille offert - Coûts contrôlables divisés par les sièges-milles offerts;

Facilités de crédit - Facilités de crédit consortiales garanties de premier rang d'un montant global de 150 M\$ consenties en vertu d'un contrat de crédit daté du 2 février 2006 qui lie Jazz, à titre d'emprunteur, les institutions financières nommées dans le contrat, à titre de prêteurs, et la Banque Royale du Canada, à titre d'agent administrateur;

Fiducie - Fiducie Jazz Air;

Fonds - Fonds de revenu Jazz Air;

Heures cale à cale - Nombre de minutes écoulées depuis le moment où les cales sont retirées des roues d'un appareil jusqu'au moment où elles y sont replacées, divisé par 60;

Heures cale à cale facturables - Nombre d'heures cale à cale réelles enregistrées par les appareils aux termes du CAC plus celles liées à des annulations en raison des conditions météorologiques et du contrôle de la circulation aérienne, à des annulations de vols commerciaux et aux vols de convoyage commerciaux;

Investissements de maintien - Sommes engagées pour assurer le maintien des activités ou de la capacité de production de Jazz;

Jazz - Jazz Air S.E.C. et, selon le contexte, Jazz Air S.E.C. conjointement avec son commandité, Commandité Jazz, ainsi que leurs filiales respectives et les sociétés qu'elles remplacent;

Marge contrôlable réelle - Pour toute période, quotient du bénéfice d'exploitation contrôlable par les produits réels tirés des vols réguliers;

Marge contrôlable réelle ajustée - Pour toute période, marge contrôlable réelle moins 50 % de toute marge supérieure à 14,09 %;

Parts de société en commandite - Parts de société en commandite de Jazz;

Parts ou parts du Fonds - Parts du Fonds;

Passagers-milles payants (« PMP ») - Produit du nombre total de passagers payants transportés, y compris les primes voyages pour voyageurs assidus, par le nombre de milles parcourus par ces passagers;

Produits des vols réguliers - Pour toute période, produits que Jazz tire, aux termes du CAC, des services aux appareils et des vols réguliers, à l'exception des produits découlant du remboursement des coûts refacturés et des paiements incitatifs liés au rendement par Air Canada;

SETP - Salariés équivalents temps plein;

Sièges-milles offerts (« SMO ») - Mesure de la capacité offerte aux passagers : produit du nombre total de sièges offerts aux passagers par le nombre de milles parcourus; et

Vols réguliers - Vols des appareils visés dont les liaisons, les horaires de vol et les tarifs sont établis par Air Canada, conformément au CAC.



1.3 Saisonnalité

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas selon les coefficients d'occupation (se reporter à la section 10, « Dépendance économique », pour obtenir de plus amples renseignements sur le CAC).

2. FONDS DE REVENU JAZZ AIR

2.1 Généralités

Le Fonds est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie aux termes d'une déclaration de fiducie sous le régime des lois de la province d'Ontario le 25 novembre 2005, qui a été remaniée selon une déclaration de fiducie modifiée et reformulée datée du 24 janvier 2006 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social du Fonds est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2. Le Fonds a été établi afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans Jazz et son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, et tout autre placement autorisé par les fiduciaires du Fonds (les « fiduciaires »).

Le 24 janvier 2008, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a vendu 13 millions de parts, ramenant ainsi sa participation dans le Fonds à 9,5 % des parts émises et en circulation. Par suite de cette vente, ACE n'a plus le droit de nommer la majorité des administrateurs de Commandité Jazz conformément à la convention des porteurs de titres intervenue entre le Fonds, la Fiducie, la Société en commandite, Commandité Jazz et ACE (la « convention des porteurs de titres »). La convention des porteurs de titres a été résiliée par les parties le 7 février 2008.

Le 28 mai 2008, ACE a vendu les 11 726 920 parts qui lui restaient. À la connaissance du Fonds, elle n'y détient plus aucune participation.

2.2 Politique en matière de distribution

Le Fonds entend distribuer son encaisse disponible aux porteurs de parts (les « porteurs de parts »), en fonction des distributions reçues indirectement de Jazz (se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », et à la section 18, « Perspectives »). Les distributions seront versées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable du mois, et ce, dans les 15 jours suivant la fin de ce mois, après déduction des sommes en trésorerie dont le Fonds estimera avoir besoin pour le paiement des frais et autres obligations, les rachats de parts au comptant et toute obligation fiscale. Les distributions aux porteurs de parts qui ont été déclarées se sont élevées à 30,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (30,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et à 92,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (76,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007). Ces distributions sont présentées ci-dessous :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part) (non vérifiés)	30 septembre 2008		30 septembre 2007	
	Montant \$	Montant par part \$	Montant \$	Montant par part \$
Janvier	10 296	0,0838	2 095	0,0838
Février	10 296	0,0838	2 148	0,0838
Mars	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Avril	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Mai	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Juin	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Juillet	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Août	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Septembre	10 296	0,0838	10 296	0,0838
	92 664	0,7542	76 315	0,7542

Aux termes du contrat de société en commandite de Jazz, des distributions prioritaires doivent être versées au Fonds afin de couvrir ses charges d'exploitation. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, Jazz n'a déclaré aucune distribution prioritaire, le Fonds n'ayant engagé aucune charge d'exploitation importantes. Des distributions prioritaires de 0,9 M\$ déclarées en 2007 ont été versées au Fonds durant le premier trimestre de 2008.

En 2007, 95 % des distributions de Jazz représentaient un bénéfice imposable tiré de l'exploitation de Jazz, et 5 %, un remboursement de capital. L'expérience de la direction la porte à croire qu'il n'y aura pas de changement important en 2008 (se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », et à la section 18, « Perspectives »).

Les distributions gagnées par le Fonds en raison de sa participation dans des parts de société en commandite et les distributions que le Fonds doit payer à ses porteurs de parts sont comptabilisées au moment où elles sont déclarées.

Parts

Au 30 septembre 2008 et au 5 novembre 2008, date du présent rapport, 122 864 037 et 122 864 012 parts du Fonds, respectivement, avaient été émises et étaient en circulation, contre 122 864 066 parts émises et en circulation au 30 septembre 2007.

Résultat par part

Le résultat de base et dilué par part du Fonds, avant impôts sur les bénéfices futurs, s'est élevé à 0,26 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (0,22 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et à 0,56 \$ pour la période de neuf mois terminée à cette date (0,66 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

Le résultat de base et dilué par part du Fonds, après impôts sur les bénéfices futurs, s'est élevé à 0,26 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (0,22 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et à 0,63 \$ pour la période de neuf mois terminée à cette date (0,01 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

2.3 Ententes hors bilan et garanties

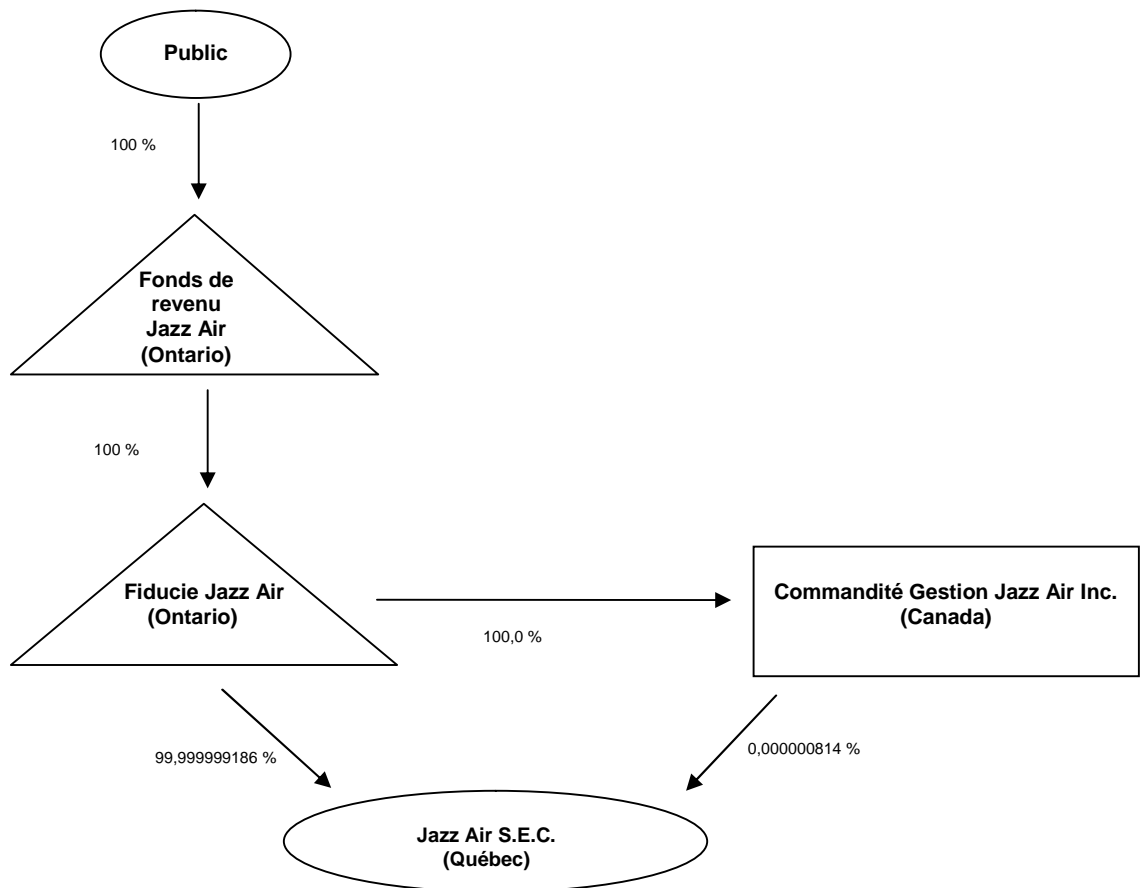
Les facilités de crédit qui ont été mises à la disposition de Jazz par un consortium de prêteurs à la clôture du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») du Fonds le 2 février 2006 sont garanties par une sûreté et une hypothèque de premier rang sur les biens meubles et sur certains biens immeubles actuels et futurs de Jazz, sous réserve de certaines exclusions et charges permises. Les obligations de Jazz à l'égard des facilités de crédit sont également garanties par la Fiducie et par Commandité Jazz. Ainsi, la Fiducie fournit une sûreté de premier rang sur ses biens meubles actuels et futurs, sous réserve de certaines exclusions et charges permises, et Commandité Jazz met en gage sa participation dans Jazz. Le Fonds a également pris certains engagements en faveur des prêteurs aux termes d'une entente accessoire. Tout manquement du Fonds aux engagements prévus dans cette entente constituerait un cas de défaut relativement aux facilités de crédit.

Au 30 septembre 2008, Jazz disposait de facilités de crédit autorisées de 150,0 M\$ sur lesquelles elle avait prélevé 115,0 M\$.

Des lettres de crédit totalisant environ 3,2 M\$ (2,7 M\$ au 31 décembre 2007) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de paiements des loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les lettres de crédit sont prélevées à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

2.4 Structure organisationnelle

Le diagramme ci-dessous illustre sommairement la structure du Fonds (y compris les territoires d'établissement ou de constitution des différentes entités) ainsi que la participation indirecte du Fonds dans Jazz au 30 septembre 2008.



3. JAZZ AIR S.E.C.

Jazz est la première société de transport aérien régional et la deuxième société de transport aérien en importance au Canada après Air Canada en termes de parc aérien et de nombre de liaisons assurées. Jazz fait partie intégrante de la stratégie et de la présence d'Air Canada sur les marchés intérieurs et transfrontaliers. Jazz et Air Canada sont parties au CAC aux termes duquel Air Canada achète actuellement la quasi-totalité de la capacité du parc aérien de Jazz à des tarifs prédéterminés, en retour de quoi Jazz dessert des marchés à faible trafic ainsi que des marchés à trafic élevé pendant les périodes hors pointe dans tout le Canada et certaines villes des États-Unis. Jazz exploite pour Air Canada un service régulier de transport de passagers qui prévoit environ 883 départs par jour de semaine à destination de 56 villes du Canada et de 29 villes des États-Unis grâce à un parc aérien de 133 appareils visés au 30 septembre 2008. Jazz et Air Canada ont relié leurs réseaux régional et principal respectifs en vue de mieux servir les passagers en correspondance et d'alimenter les lignes du réseau principal d'Air Canada.

Aux termes du CAC, Jazz exploite, au nom d'Air Canada, des vols à tarifs fixes qui lui sont payés selon divers paramètres largement indépendants du coefficient d'occupation. Air Canada assure le contrôle et la responsabilité de l'établissement des horaires, de la tarification, de la distribution des produits, du stock de places, de la commercialisation et de la publicité ainsi que du service à la clientèle dans certains aéroports qu'elle dote en personnel ou administre directement. Air Canada a droit à tous les produits associés à l'exploitation des appareils visés selon l'horaire établi par ses soins.

Aux termes du CAC, Jazz perçoit des honoraires déterminés selon divers paramètres, dont le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages) et de passagers transportés, en plus de certains tarifs variables et fixes liés à la propriété des appareils. En outre, Jazz a droit au remboursement de certains coûts refacturés liés, entre autres, au carburant, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et aux redevances aéroportuaires, ainsi que de certains autres coûts. Jazz peut aussi recevoir des paiements incitatifs pour l'atteinte, chaque trimestre, de certains objectifs liés à la ponctualité, à la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, à la manutention sans faille des bagages et à la satisfaction globale de la clientèle.

Aux termes du CAC, Jazz et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable qui sont présentées à la section 10, « Dépendance économique ») pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les négociations sont en cours.

3.1 Stratégie de gestion de la capacité de production

La gestion de la capacité de production représente les dépenses en immobilisations nécessaires au maintien des activités. Selon l'exploitation actuelle, il s'agit du maintien d'un parc aérien en exploitation de 137 appareils (133 appareils visés et 4 appareils destinés aux activités de vols nolisés). Les dépenses en immobilisations sont effectuées dans le but de répondre aux besoins actuels de maintenance du parc aérien tels que les systèmes de communication des appareils, la normalisation des cabines de pilotage, la conformité aux règlements, l'infrastructure du système de renseignements sur la maintenance, les articles durables et les améliorations locatives.

3.2 Mesures financières non conformes aux PCGR

Jazz utilise certaines mesures financières non conformes aux PCGR, décrites ci-dessous, pour analyser ses résultats d'exploitation. Ces mesures ne sont pas reconnues aux fins de la présentation de l'information financière selon les PCGR du Canada et n'ont pas de sens normalisé. Elles pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités ouvertes.

BAIIA

Le BAIIA (soit le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et désuétude) est une mesure financière non conforme aux PCGR qui est couramment utilisée dans tous les secteurs pour donner un aperçu des résultats d'exploitation avant les intérêts débiteurs, les intérêts créditeurs, l'amortissement, les pertes et gains liés aux immobilisations corporelles ainsi que les autres produits et charges hors exploitation.

Liquidités distribuables normalisées

Les liquidités distribuables normalisées constituent une mesure non conforme aux PCGR que l'ICCA recommande d'utiliser afin d'assurer l'évaluation uniforme et comparable de l'encaisse distribuable d'une entité à l'autre.



Les liquidités distribuables normalisées s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation établis selon les PCGR, déduction faite d'ajustements au titre :

- des dépenses en immobilisations établies selon les PCGR;
- des restrictions touchant les distributions et visant à assurer le respect des clauses restrictives de nature financière applicables à la date du calcul des liquidités distribuables normalisées.

Encaisse distribuable

L'encaisse distribuable est une mesure non conforme aux PCGR qui est utilisée généralement par les fiducies à capital variable canadiennes comme mesure du rendement financier. Elle ne doit pas être considérée comme une mesure de la liquidité ou un substitut aux mesures comparables préparées conformément aux PCGR. L'encaisse distribuable peut être différente de calculs similaires présentés par d'autres entités et, par conséquent, elle pourrait ne pas être comparable à celle que présentent ces entités.

Politique en matière de distribution

Les facilités de crédit de Jazz prévoient les engagements et garanties habituels et sont assujetties aux conditions d'usage (clauses restrictives, clauses financières et défaut de paiement) des emprunts de cette nature, y compris à des restrictions quant au versement de distributions. Les conditions des facilités de crédit comprennent certaines clauses restrictives qui limitent le montant global des distributions que Jazz peut verser aux porteurs de parts de société en commandite pendant une période de douze mois donnée au montant global de l'encaisse distribuable de Jazz pour cette période. Les distributions sont également interdites en cas de défaut de paiement aux termes des facilités de crédit, et ce, tant que la défaillance persiste. Au 30 septembre 2008, Jazz respectait toutes les conditions de ses facilités de crédit.

Jazz entend verser mensuellement aux porteurs de parts de société en commandite inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois des distributions égales, déduction faite des sommes dont elle estime avoir besoin pour le paiement des intérêts, les investissements de maintien et les autres obligations de Jazz (se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », et la section 18, « Perspectives »). Aux termes du contrat de société en commandite de Jazz, des distributions prioritaires doivent être versées à la Fiducie et au Fonds afin de couvrir leurs charges d'exploitation. Le Fonds rembourse Jazz à même le produit d'une distribution prioritaire que celle-ci lui verse.

Les distributions à verser aux porteurs de parts de société en commandite sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Le conseil d'administration de Commandité Jazz révisé régulièrement le montant des distributions en trésorerie afin de tenir compte du rendement actuel et du rendement prévu de Jazz.



Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du BAIIA, de l'encaisse distribuable et du bénéfice d'exploitation de Jazz.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Bénéfice d'exploitation	45 370	40 893	108 544	117 129
Amortissement	7 419	6 469	22 532	17 474
BAIIA	52 789	47 362	131 076	134 603
Marge du BAIIA (%) ¹⁾	12,1	12,3	10,5	12,0
BAIIA	52 789	47 362	131 076	134 603
Produits (charges) hors exploitation	(3 116)	(1 186)	(8 625)	(1 573)
Investissements de maintien ²⁾	(5 398)	(2 698)	(15 262)	(14 804)
Encaisse distribuable	44 275	43 478	107 189	118 226
Distributions déclarées	30 888	30 888	92 664	92 664
Ratio de distribution ³⁾	69,8 %	71,0 %	86,4 %	78,4 %
Encaisse distribuable (par part de société en commandite pro forma) ⁴⁾	0,36	0,35	0,87	0,96
Distributions déclarées (par part de société en commandite pro forma) ⁴⁾	0,25	0,25	0,75	0,75

1) La marge du BAIIA se calcule en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation.

2) Pour plus de détails, se reporter à la rubrique 8.3.

3) Le ratio de distribution est calculé en divisant les distributions déclarées par l'encaisse distribuable.

4) Montant calculé sur une base pro forma de façon à inclure 122 865 144 parts de société en commandite pour les périodes indiquées.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et de l'encaisse distribuable.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49 006	54 154	123 287	139 421
Investissements de maintien, déduction faite du gain à la cession	(5 398)	(2 688)	(15 254)	(14 788)
Liquidités distribuables normalisées	43 608	51 466	108 033	124 633
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation ¹⁾	3 025	(6 648)	3 842	(5 065)
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes ¹⁾	(483)	(449)	(1 446)	(1 346)
Rémunération à base de parts ¹⁾	(725)	(614)	(2 304)	(1 543)
Financement de la rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions ¹⁾	(284)	43	1 811	1 683
Gain (perte) de change ¹⁾	(808)	157	(1 342)	283
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») ¹⁾	-	(580)	(2 985)	(580)
Autres ¹⁾	(58)	103	1 580	161
Encaisse distribuable	44 275	43 478	107 189	118 226
Distributions déclarées	30 888	30 888	92 664	92 664
Ratio de distribution - distributions déclarées/liquidités distribuables normalisées	70,8 %	60,0 %	85,8 %	74,3 %
Ratio de distribution - distributions déclarées/encaisse distribuable	69,8 %	71,0 %	86,4 %	78,4 %

Données cumulatives - depuis le PAPE²⁾

Liquidités distribuables normalisées	406 986	303 482
Encaisse distribuable	384 414	244 169
Distributions déclarées	314 425	190 873
Ratio de distribution - Liquidités distribuables normalisées	77,3 %	62,9 %
Ratio de distribution - Encaisse distribuable	81,8 %	78,2 %

1) Ces éléments constituent des ajustements effectués en fonction de la définition de l'encaisse distribuable dans le contrat de société en commandite de Jazz et ont trait à des écarts temporaires.

2) La période couverte commence le 2 février 2006, date du PAPE.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la relation entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le bénéfice net ainsi que sur l'historique des distributions en trésorerie.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 septembre 2008	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice du 2 février 2006 au 31 décembre 2006 ¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49 006	123 287	143 767	202 297
Bénéfice net	42 254	99 919	150 654	129 639
Distributions en trésorerie déclarées pour la période	30 888	92 664	123 552	98 209
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en trésorerie déclarées	18 118	30 623	20 215	104 088
Excédent du bénéfice net sur les distributions en trésorerie déclarées	11 366	7 255	27 102	31 430
Ratios de distribution				
Distributions déclarées/flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	63,0 %	75,2 %	85,9 %	48,5 %
Distributions déclarées/bénéfice net	73,1 %	92,7 %	82,0 %	75,8 %

1) La période couverte commence le 2 février 2006, date du PAPE.

4. FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Les produits d'exploitation se sont élevés respectivement à 437,4 M\$ et à 1 243,6 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, ce qui représente des augmentations de 14,0 % et de 10,7 % par rapport aux mêmes périodes en 2007.

Le bénéfice d'exploitation a atteint respectivement 45,4 M\$ et 108,5 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, contre 40,9 M\$ et 117,1 M\$ pour les mêmes périodes en 2007, ce qui représente, respectivement, une hausse de 10,9 % et une baisse de 7,3 %.

Le BAIIA s'est établi respectivement à 52,8 M\$ et à 131,1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, soit, respectivement, une hausse de 5,4 M\$, ou 11,4 %, et une baisse de 3,5 M\$, ou 2,6 %, par rapport aux mêmes périodes en 2007.

L'encaisse distribuable s'est établie respectivement à 44,3 M\$ et à 107,2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, contre 43,5 M\$ et 118,2 M\$ pour les mêmes périodes en 2007, soit, respectivement, une hausse de 0,8 M\$ et une baisse de 11,0 M\$.

Le coût contrôlable par siège-mille offert s'est élevé respectivement à 13,54 ¢ et à 14,21 ¢ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, contre 12,88 ¢ et 13,64 ¢ pour les périodes correspondantes de 2007, ce qui représente des augmentations de 5,1 % et de 4,2 %.

5. RÉSULTATS D'EXPLOITATION - ANALYSE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des résultats d'exploitation de Jazz pour les troisièmes trimestres de 2008 et de 2007.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le résultat par part) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 septembre 2008 \$	Trimestre terminé le 30 septembre 2007 \$	Variation \$	Variation %
Produits d'exploitation	437 439	383 774	53 665	14,0
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales	85 951	85 262	689	0,8
Carburant pour avions	132 325	84 784	47 541	56,1
Amortissement	7 419	6 469	950	14,7
Maintenance des appareils	32 201	32 225	(24)	(0,1)
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	52 652	52 595	57	0,1
Location d'appareils	31 438	30 822	616	2,0
Services d'escale	21 263	21 956	(693)	(3,2)
Autres	28 820	28 768	52	0,2
Total des charges d'exploitation	392 069	342 881	49 188	14,3
Bénéfice d'exploitation	45 370	40 893	4 477	10,9
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts débiteurs, montant net	(1 235)	(380)	(855)	(225,0)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	10	(10)	(100,0)
Perte de change	(1 881)	(236)	(1 645)	(697,0)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	(580)	580	100,0
	(3 116)	(1 186)	(1 930)	(162,7)
Bénéfice net du trimestre	42 254	39 707	2 547	6,4
Résultat de base et dilué par part	0,35	0,33	0,02	6,1

5.1 Comparaison des résultats des troisièmes trimestres de 2008 et de 2007

Pour le troisième trimestre de 2008, Jazz a déclaré un bénéfice d'exploitation de 45,4 M\$, en hausse de 4,5 M\$ par rapport aux 40,9 M\$ dégagés dans la période correspondante de 2007. Le BAIIA du troisième trimestre de 2008 s'est établi à 52,8 M\$, contre 47,4 M\$ au troisième trimestre de 2007, ce qui correspond à une hausse de 5,4 M\$, ou 11,4 % (se reporter à la rubrique 3.2, « Mesures financières non conformes aux PCGR »).

Au troisième trimestre de 2008, le total des produits d'exploitation s'est accru de 53,7 M\$, ou 14,0 %, par rapport au troisième trimestre de 2007, surtout en raison de l'augmentation des coûts du carburant. Ces coûts sont des coûts refacturés en vertu du CAC et sont donc aussi comptabilisés comme produits.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 49,2 M\$, ou 14,3 %, par rapport au troisième trimestre de 2007. Les coûts refacturés ont compté pour 45,5 M\$, ou 92,5 %, de la hausse totale des charges d'exploitation. La hausse des coûts refacturés découle principalement de l'augmentation constante du prix du carburant. Les coûts contrôlables (incluant les coûts liés à l'exploitation qui ne sont pas visés par le CAC) représentent 3,7 M\$, ou 7,5 %, de la hausse totale des charges d'exploitation, en raison essentiellement de la montée de la dotation à l'amortissement, des salaires et charges sociales ainsi que d'autres coûts.

Au troisième trimestre de 2008, les charges hors exploitation se sont établies à 3,1 M\$, en hausse de 1,9 M\$ comparativement au troisième trimestre de 2007. Cette variation est due en grande partie à l'augmentation du montant net des intérêts débiteurs à la suite du recul des intérêts créditeurs, ainsi qu'à la perte de change imputable à la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Le bénéfice net du troisième trimestre de 2008 s'est établi à 42,3 M\$, contre 39,7 M\$ pour le troisième trimestre de 2007, soit une augmentation de 2,5 M\$.

5.2 Produits - comparaison des troisièmes trimestres de 2008 et de 2007

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont passés de 383,8 M\$ pour le troisième trimestre de 2007 à 437,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2008, ce qui représente une augmentation de 14,0 % surtout attribuable à une progression de 45,5 M\$ des coûts refacturés aux termes du CAC.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, les incitatifs liés au rendement payables à Jazz par Air Canada aux termes du CAC se sont élevés à 4,1 M\$, soit 1,7 % des produits que Jazz a tirés des vols réguliers. Pour le trimestre correspondant de 2007, les incitatifs liés au rendement aux termes du CAC s'étaient établis à 5,0 M\$, soit 2,1 % des produits que Jazz avait tirés des vols réguliers.

Les autres produits se sont accrus, passant de 2,7 M\$ au troisième trimestre de 2007 à 4,1 M\$ au troisième trimestre de 2008. Les autres produits sont tirés des vols nolisés et d'autres sources comme les services d'escale.

Le tableau ci-dessous présente les principales données statistiques.

	Trimestre terminé le 30 septembre 2008	Trimestre terminé le 30 septembre 2007	Variation (absolue)	Variation (%)
Nombre de départs durant le trimestre	75 818	75 663	155	0,2
Nombre d'heures cale à cale durant le trimestre	104 728	106 184	(1 456)	(1,4)
Heures cale à cale facturables	106 325	106 634	(309)	(0,3)
Passagers	2 549 724	2 592 415	(42 691)	(1,6)
Passagers-milles payants (« PMP ») (en milliers)	1 074 929	1 164 504	(89 575)	(7,7)
Sièges-milles offerts (« SMO ») (en milliers)	1 502 652	1 550 787	(48 135)	(3,1)
Coefficient d'occupation (en %)	71,5	75,1	(3,6)	(4,8)
Total des charges d'exploitation (en milliers de dollars)	392 069	342 881	49 188	14,3
Coût par siège-mille offert (en ¢)	26,09	22,11	3,98	18,0
Coût par siège-mille offert, excluant le carburant (en ¢)	17,29	16,64	0,65	3,9
Coût contrôlable par siège-mille offert (en ¢)	13,54	12,88	0,66	5,1
Nombre d'appareils en service (à la fin du trimestre) ¹⁾	137	134	3	2,2

1) Se reporter à la section 14, « Parc aérien ».

5.3 Coûts - comparaison des troisièmes trimestres de 2008 et de 2007

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est passé de 342,9 M\$ au troisième trimestre de 2007 à 392,1 M\$ au troisième trimestre de 2008, soit une hausse de 49,2 M\$, ou 14,3 %. Au troisième trimestre de 2008, comparativement au troisième trimestre de 2007 :

- les salaires et charges sociales ont augmenté de 0,7 M\$, en raison du nombre additionnel de SETP liés à la maintenance qu'il a fallu pour satisfaire les exigences continues de révision générale, de la majoration des salaires et de l'échelle salariale aux termes de conventions collectives et du nombre additionnel de SETP dans d'autres secteurs;
- les coûts du carburant pour avions se sont accrus de 47,5 M\$ en raison d'une hausse de 51,5 M\$ du prix du carburant attribuable à la progression du prix du carburéacteur par rapport à 2007, facteur contrebalancé par une diminution de 4,0 M\$ de la combustion de carburant qui s'explique par la baisse des heures cale à cale et par la mise en œuvre de différentes mesures de réduction de la consommation;
- la charge d'amortissement a augmenté de 1,0 M\$ en raison de l'augmentation des dépenses en immobilisations au titre du matériel volant et du matériel au sol, de la conclusion de nouveaux contrats de location-acquisition et de la modification des estimations comptables liées aux appareils et à certaines pièces de matériel volant entrée en vigueur au deuxième trimestre de 2008;
- les coûts de maintenance des appareils sont restés au même niveau qu'au troisième trimestre de 2007, étant donné que la baisse de 0,2 M\$ des frais liés au matériel de maintenance affecté aux révisions générales et la baisse de 0,7 M\$ des heures cale à cale ont été neutralisées par une hausse de 0,9 M\$ des autres charges de maintenance;
- les redevances aéroportuaires et redevances de navigation ont monté de 0,1 M\$ étant donné que l'augmentation de 1,0 M\$ des redevances aéroportuaires attribuable à une hausse générale des taux et aux changements apportés dans l'affectation des appareils a été neutralisée par le recul de 0,9 M\$ des redevances de navigation par suite de l'accroissement des vols transfrontaliers et des changements dans l'affectation des appareils;
- les frais de location d'appareils ont monté de 0,6 M\$ principalement à cause de l'ajout d'un CRJ-705 et de deux appareils nolisés, facteur neutralisé par la baisse des taux de change du dollar américain et par les nouvelles ententes de location conclues à l'égard de certains appareils;
- les coûts des services d'escale ont reculé de 0,7 M\$ par suite d'une diminution de 0,6 M\$ des frais de dégivrage et d'une réduction de 0,1 M\$ des taux résultant des changements dans l'affectation des appareils par station;
- les autres charges ont augmenté de 0,1 M\$ en raison de la hausse de 0,3 M\$ des autres charges indirectes qui a été compensée par une baisse de 0,2 M\$ des frais de déplacement et de formation des pilotes et des employés de la maintenance.



Les coûts de Jazz se divisent en deux grandes catégories : i) les coûts refacturés prévus dans le CAC, tels que les frais de carburant, les redevances de navigation, les droits d'atterrissage, les redevances aéroportuaires et d'autres frais; et ii) les coûts contrôlables, comme les salaires et charges sociales, la maintenance, le matériel et les fournitures liés aux appareils, les services d'escale (exception faite du dégivrage) et les locations d'appareils, qui sont à la charge de Jazz mais pour lesquels celle-ci recouvre indirectement certains montants auprès d'Air Canada grâce aux frais qu'elle exige aux termes du CAC.

Le tableau ci-dessous présente les coûts d'exploitation de Jazz, selon la définition que donne le CAC des coûts refacturés et des coûts contrôlables.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 septembre 2008 \$	Trimestre terminé le 30 septembre 2007 \$	Variation \$	Variation %
<i>Coûts refacturés</i>				
Carburant	131 277	84 734	46 543	54,9
Redevances de navigation	19 885	20 888	(1 003)	(4,8)
Redevances aéroportuaires	32 589	31 690	899	2,8
Dégivrage ¹⁾	367	926	(559)	(60,4)
Services d'escale ¹⁾	2 265	2 932	(667)	(22,7)
Autres ²⁾	2 278	1 982	296	14,9
Total des coûts refacturés	188 661	143 152	45 509	31,8
<i>Coûts contrôlables</i>				
Salaires et charges sociales	85 951	85 262	689	0,8
Maintenance, matériel et fournitures liés aux appareils	32 201	32 225	(24)	(0,1)
Location d'appareils et autres coûts de propriété	31 438	30 822	616	2,0
Services d'escale ¹⁾	18 631	18 098	533	2,9
Amortissement	7 419	6 469	950	14,7
Autres ²⁾	27 768	26 853	915	3,4
Total des coûts contrôlables³⁾	203 408	199 729	3 679	1,8
Total des coûts d'exploitation	392 069	342 881	49 188	14,3

1) Compris dans les services d'escale - voir la section 5, laquelle traite des résultats d'exploitation.

2) Compris dans le poste « Autres » - voir la section 5, laquelle traite des résultats d'exploitation.

3) Comprend les coûts liés à l'exploitation qui n'étaient pas couverts aux termes du CAC, comme les coûts des vols nolisés.

5.4 Marge d'exploitation - comparaison des troisièmes trimestres de 2008 et de 2007

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 septembre 2008				Trimestre terminé le 30 septembre 2007			
	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %
CAC	240 532	200 375	40 157	16,7	232 977	198 192	34 785	14,9
Coûts refacturés	188 661	188 661	-	-	143 152	143 152	-	-
Incitatifs	4 141	-	4 141	100,0	4 979	-	4 979	100,0
Autres	4 105	3 033	1 072	26,1	2 666	1 537	1 129	42,3
	437 439	392 069	45 370	10,4	383 774	342 881	40 893	10,7

La marge contrôlable réelle ajustée s'est établie à 16,70 % pour le troisième trimestre de 2008, soit 261 points de base ou environ 6,3 M\$ de plus que la marge cible de 14,09 % établie aux termes du CAC (voir la section 10, « Dépendance économique »), comparativement à une marge contrôlable réelle ajustée de 14,93 % pour le troisième trimestre de 2007, soit environ 2,0 M\$ de plus que la cible de 14,09 %.

Durant le troisième trimestre de 2008, les produits gagnés aux termes du CAC ont augmenté de 3,2 % par rapport au trimestre correspondant de 2007 en raison des facteurs suivants : il n'y a pas eu d'ajustement de la marge durant le trimestre étant donné que le rendement enregistré jusqu'à présent en 2008 est inférieur à la marge cible de 14,09 %; les tarifs prévus au CAC ont augmenté pour l'année; et la composition du parc a évolué en raison de l'ajout d'un CRJ-705 au quatrième trimestre de 2007. Ces facteurs ont généré environ 7,6 M\$ de produits supplémentaires en glissement trimestriel, même si les heures cale à cale facturables sont demeurées au même niveau. Les coûts contrôlables aux termes du CAC ont monté de 1,1 %, ou 2,2 M\$, en raison de l'augmentation de tous les coûts contrôlables (se reporter à la rubrique 5.3 pour le détail de la variation des charges d'exploitation d'un trimestre à l'autre). En glissement trimestriel, la croissance des produits gagnés aux termes du CAC a été supérieure à la montée des coûts contrôlables aux termes du CAC, ce qui a fait augmenter de 5,4 M\$ la marge contrôlable réelle ajustée.

Au cours du troisième trimestre, Jazz a gagné 73 % des incitatifs disponibles aux termes du CAC, soit 4,1 M\$, contre 91 %, ou 5,0 M\$, un an plus tôt. Les incitatifs gagnés au troisième trimestre de 2008 ont été moins élevés principalement en raison de l'impact important des conditions météorologiques défavorables qui ont fait baisser la ponctualité des vols par rapport à la période correspondante de 2007.

La marge sur les autres produits a été tirée des vols nolisés, ainsi que d'autres sources, comme les services d'escale.

6. RÉSULTATS D'EXPLOITATION - ANALYSE DES TROIS PREMIERS TRIMESTRES

Le tableau ci-dessous présente une comparaison des résultats d'exploitation de Jazz pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2008 et 2007.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le résultat par part) (non vérifiés)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 \$	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 \$	Variation \$	Variation %
Produits d'exploitation	1 243 605	1 123 270	120 335	10,7
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales	261 998	252 635	9 363	3,7
Carburant pour avions	340 752	237 028	103 724	43,8
Amortissement	22 532	17 474	5 058	28,9
Maintenance des appareils	99 059	89 561	9 498	10,6
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	151 469	149 563	1 906	1,3
Location d'appareils	91 302	98 282	(6 980)	(7,1)
Services d'escale	76 669	74 392	2 277	3,1
Autres	91 280	87 206	4 074	4,7
Total des charges d'exploitation	1 135 061	1 006 141	128 920	12,8
Bénéfice d'exploitation	108 544	117 129	(8 585)	(7,3)
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts débiteurs, montant net	(3 193)	(1 094)	(2 099)	(191,9)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	8	16	(8)	(50,0)
Gain (perte) de change	(2 455)	85	(2 540)	(2 988,2)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	(2 985)	(580)	(2 405)	(414,7)
	(8 625)	(1 573)	(7 052)	(448,3)
Bénéfice net de la période	99 919	115 556	(15 637)	(13,5)
Résultat de base et dilué par part	0,82	0,94	(0,12)	(12,8)

6.1 Comparaison des résultats des trois premiers trimestres de 2008 et de 2007

Pour les trois premiers trimestres de 2008, Jazz a déclaré un bénéfice d'exploitation de 108,5 M\$, ce qui représente une baisse de 8,6 M\$ sur le bénéfice de 117,1 M\$ constaté pour les trois premiers trimestres de 2007. Le BAIIA des trois premiers trimestres de 2008 a été de 131,1 M\$, contre 134,6 M\$ pour la même période de 2007, ce qui correspond à une baisse de 3,5 M\$, ou 2,6 % (se reporter à la rubrique 3.2, « Mesures financières non conformes aux PCGR »).

Au cours des trois premiers trimestres de 2008, le total des produits d'exploitation s'est accru de 120,3 M\$, ou 10,7 %, par rapport aux trois premiers trimestres de 2007, ce qui reflète une augmentation de 1,5 % des heures cale à cale par rapport à la période correspondante de 2007 et une hausse des coûts refacturés, y compris les coûts du carburant qui, en vertu du CAC, sont comptabilisés comme produits.



Les charges d'exploitation ont augmenté de 128,9 M\$, ou 12,8 %, par rapport aux trois premiers trimestres de 2007. Les coûts refacturés ont compté pour 105,0 M\$, ou 81,5 %, de la hausse totale des charges d'exploitation. La hausse des coûts refacturés découle principalement de l'augmentation constante du prix du carburant et de la hausse des frais de dégivrage en raison des conditions météorologiques défavorables. Les coûts contrôlables (incluant les coûts liés à l'exploitation qui ne sont pas visés par le CAC) représentent 23,9 M\$, ou 18,5 %, de la hausse totale des charges d'exploitation, en raison essentiellement de la montée des coûts de maintenance des appareils, de la dotation à l'amortissement, des salaires et charges sociales ainsi que d'autres coûts.

Les charges hors exploitation se sont établies à 8,6 M\$ durant les trois premiers trimestres de 2008, en hausse de 7,1 M\$ comparativement aux trois premiers trimestres de 2007. Cette variation est due en grande partie à l'augmentation du montant net des intérêts débiteurs à la suite du recul des intérêts créditeurs, à la perte de change imputable à la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine, ainsi qu'à un ajustement de 3,0 M\$ de la juste valeur lié au PCAA (se reporter à la section 9, « Instruments financiers et gestion des risques »).

Le bénéfice net des trois premiers trimestres de 2008 s'est établi à 99,9 M\$, contre 115,6 M\$ pour la même période en 2007, soit un recul de 15,6 M\$.

6.2 Produits - comparaison des trois premiers trimestres de 2008 et de 2007

Produits d'exploitation

Pour les trois premiers trimestres de 2008, les produits d'exploitation se sont accrus de 10,7 % pour s'établir à 1 243,6 M\$, contre 1 123,3 M\$ pour la même période un an plus tôt. Cette hausse s'explique avant tout par une augmentation de 1,5 % des heures cale à cale et par une progression de 105,0 M\$ des coûts refacturés.

Pour les trois premiers trimestres de 2008, les incitatifs liés au rendement payables à Jazz par Air Canada aux termes du CAC se sont élevés à 12,0 M\$, soit 1,7 % des produits que Jazz a tirés des vols réguliers. Pour la période correspondante de 2007, les incitatifs liés au rendement payables à Jazz par Air Canada s'étaient établis à 12,7 M\$, soit 1,8 % des produits que Jazz avait tirés des vols réguliers.

Les autres produits se sont accrus, passant de 6,9 M\$ pour les trois premiers trimestres de 2007 à 9,7 M\$ pour les trois premiers trimestres de 2008. Les autres produits sont tirés des vols nolisés et d'autres sources comme les services d'escale.

Le tableau ci-dessous présente les principales données statistiques.

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007	Variation (absolue)	Variation (%)
Nombre de départs durant la période	219 268	214 690	4 578	2,1
Nombre d'heures cale à cale durant la période	305 911	301 330	4 581	1,5
Heures cale à cale facturables	312 532	304 663	7 869	2,6
Passagers	7 473 645	7 337 743	135 902	1,9
Passagers-milles payants (« PMP ») (en milliers)	3 166 060	3 240 469	(74 409)	(2,3)
Sièges-milles offerts (« SMO ») (en milliers)	4 337 970	4 341 788	(3 818)	(0,1)
Coefficient d'occupation (en %)	73,0	74,6	(1,6)	(2,1)
Total des charges d'exploitation (en milliers de dollars)	1 135 061	1 006 141	128 920	12,8
Coût par siège-mille offert (en ¢)	26,17	23,17	3,00	12,9
Coût par siège-mille offert, excluant le carburant (en ¢)	18,31	17,71	0,60	3,4
Coût contrôlable par siège-mille offert (en ¢)	14,21	13,64	0,57	4,2
Nombre d'appareils en service (à la fin de la période) ¹⁾	137	134	3	2,2

1) Se reporter à la section 14, « Parc aérien ».

6.3 Coûts - comparaison des trois premiers trimestres de 2008 et de 2007

Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est passé de 1 006,1 M\$ pour les trois premiers trimestres de 2007 à 1 135,1 M\$ pour la même période de 2008, soit une hausse de 12,8 %. Entre les trois premiers trimestres de 2007 et ceux de 2008 :

- les salaires et charges sociales ont augmenté de 9,4 M\$. Sur cette augmentation, une tranche de 3,7 M\$ est attribuable au nombre additionnel de SETP liés à la maintenance et d'heures supplémentaires qu'il a fallu pour appuyer les programmes de révision générale en cours, une tranche de 3,5 M\$ s'explique par l'augmentation du nombre de SETP au titre des opérations aériennes et des services en vol en raison de la hausse du nombre d'heures cale à cale et, enfin, une tranche de 2,2 M\$ s'explique par l'augmentation des salaires et de l'échelle salariale aux termes de conventions collectives et en raison du nombre additionnel de SETP dans d'autres secteurs;
- les coûts du carburant pour avions se sont accrus de 103,7 M\$ en raison d'une hausse de 107,6 M\$ du prix du carburant, attribuable à la progression du prix du carburacteur par rapport à 2007, et d'une augmentation de 2,6 M\$ de la combustion de carburant qui s'explique par la hausse du nombre d'heures cale à cale, facteur contrebalancé par une diminution de 6,5 M\$ de la quantité de carburant utilisée en raison de la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation;

- la charge d'amortissement a augmenté de 5,1 M\$ en raison de l'augmentation des dépenses en immobilisations au titre du matériel volant et du matériel au sol, de la conclusion de nouveaux contrats de location-acquisition et de la modification des estimations comptables liées aux appareils et à certaines pièces de matériel volant entrée en vigueur au deuxième trimestre de 2008;
- les coûts de maintenance des appareils ont monté de 9,5 M\$. Sur cette augmentation, une tranche de 4,5 M\$ est attribuable à la hausse des frais liés au matériel de maintenance affecté aux révisions générales, une tranche de 2,8 M\$ s'explique par le recours plus important à l'impartition pour les travaux de révision générale, une tranche de 1,3 M\$ est imputable à la hausse des heures cale à cale, une tranche de 1,0 M\$ découle d'autres événements imprévus qui ont touché les moteurs et, enfin, une tranche de 1,8 M\$ tient aux autres charges de maintenance. Ces facteurs ont été contrebalancés à hauteur de 1,9 M\$ par une diminution de la provision pour moins-value de la flotte de Dash 8;
- les redevances aéroportuaires et redevances de navigation se sont accrues de 1,9 M\$ étant donné que l'augmentation de 3,5 M\$ des redevances aéroportuaires attribuable à une hausse générale des taux et aux changements apportés dans l'affectation des appareils a été neutralisée par le recul de 1,6 M\$ des redevances de navigation par suite de l'accroissement des vols transfrontaliers et des changements dans l'affectation des appareils;
- les frais de location d'appareils ont diminué d'environ 7,0 M\$ principalement à cause de la baisse des taux de change du dollar américain et des nouvelles ententes de location conclues à l'égard de certains appareils; ces facteurs ayant été contrebalancés par l'ajout d'un CRJ-705 et de deux appareils nolisés;
- les coûts des services d'escale ont augmenté de 2,3 M\$ en raison surtout d'une hausse de 2,5 M\$ des frais de dégivrage, neutralisée en partie par une réduction de 0,2 M\$ résultant des changements dans l'affectation des appareils par station;
- les autres charges ont augmenté de 4,1 M\$ en raison de la hausse de 1,2 M\$ des frais de formation au pilotage et à la maintenance et de la montée de 2,9 M\$ des autres charges indirectes générales.



Les coûts de Jazz se divisent en deux grandes catégories : i) les coûts refacturés prévus dans le CAC, tels que les frais de carburant, les redevances de navigation, les droits d'atterrissage, les redevances aéroportuaires et d'autres frais; et ii) les coûts contrôlables, comme les salaires et charges sociales, la maintenance, le matériel et les fournitures liés aux appareils, les services d'escale (exception faite du dégivrage) et les locations d'appareils, qui sont à la charge de Jazz mais pour lesquels celle-ci recouvre indirectement certains montants auprès d'Air Canada grâce aux frais qu'elle exige aux termes du CAC.

Le tableau ci-dessous présente les coûts d'exploitation de Jazz, selon la définition que donne le CAC des coûts refacturés et des coûts contrôlables.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 \$	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 \$	Variation \$	Variation %
<i>Coûts refacturés</i>				
Carburant	338 777	236 818	101 959	43,1
Redevances de navigation	58 030	59 825	(1 795)	(3,0)
Redevances aéroportuaires	93 218	89 687	3 531	3,9
Dégivrage ¹⁾	14 032	11 573	2 459	21,2
Services d'escale ¹⁾	7 739	7 967	(228)	(2,9)
Autres ²⁾	6 897	7 843	(946)	(12,1)
Total des coûts refacturés	518 693	413 713	104 980	25,4
<i>Coûts contrôlables</i>				
Salaires et charges sociales	261 998	252 635	9 363	3,7
Maintenance, matériel et fournitures liés aux appareils	99 059	89 561	9 498	10,6
Location d'appareils et autres coûts de propriété	91 302	98 282	(6 980)	(7,1)
Services d'escale ¹⁾	54 898	54 852	46	0,1
Amortissement	22 532	17 474	5 058	28,9
Autres ²⁾	86 579	79 624	6 955	8,7
Total des coûts contrôlables³⁾	616 368	592 428	23 940	4,0
Total des coûts d'exploitation	1 135 061	1 006 141	128 920	12,8

1) Compris dans les services d'escale – voir la section 6, laquelle traite des résultats d'exploitation.

2) Compris dans le poste « Autres » – voir la section 6, laquelle traite des résultats d'exploitation.

3) Comprend les coûts liés à l'exploitation qui n'étaient pas couverts aux termes du CAC, comme les coûts des vols nolisés.

6.4 Marge d'exploitation - comparaison des trois premiers trimestres de 2008 et de 2007

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008				Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007			
	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %
CAC	703 193	608 843	94 350	13,4	689 896	588 699	101 197	14,7
Coûts refacturés	518 693	518 693	-	-	413 712	413 712	-	-
Incitatifs	12 029	-	12 029	100,0	12 714	-	12 714	100,0
Autres	9 690	7 525	2 165	22,3	6 948	3 730	3 218	46,3
	1 243 605	1 135 061	108 544	8,7	1 123 270	1 006 141	117 129	10,4

La marge contrôlable réelle ajustée s'est établie à 13,42 % pour les trois premiers trimestres de 2008, soit 67 points de base ou environ 4,7 M\$ de moins que la marge cible de 14,09 % établie aux termes du CAC (voir la section 10, « Dépendance économique »), comparativement à une marge contrôlable réelle ajustée de 14,67 % pour les trois premiers trimestres de 2007, soit environ 4,0 M\$ de plus que la cible de 14,09 %.

Durant les trois premiers trimestres de 2008, les produits gagnés aux termes du CAC ont augmenté de 1,9 % par rapport à la période correspondante de 2007 en raison des facteurs suivants : il n'y a pas eu d'ajustement de la marge étant donné que le rendement enregistré jusqu'à présent en 2008 est inférieur à la marge cible de 14,09 %; les tarifs prévus au CAC ont augmenté pour l'année; le nombre d'heures cale à cale facturables a monté; et la composition du parc a évolué en raison de l'ajout d'un CRJ-705 au quatrième trimestre de 2007. Ces facteurs, qui ont été neutralisés par la baisse du taux de change de la devise américaine, ont généré environ 13,3 M\$ de produits supplémentaires en glissement annuel. Les coûts contrôlables aux termes du CAC ont monté de 3,4 %, ou 20,1 M\$, en raison de l'augmentation des coûts contrôlables (se reporter à la rubrique 6.3 pour le détail de la variation des charges d'exploitation d'une période à l'autre). D'une période à l'autre, la croissance des coûts contrôlables aux termes du CAC a été supérieure à la montée des produits gagnés aux termes du CAC, ce qui a fait baisser de 6,8 M\$ la marge contrôlable réelle ajustée.

Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, Jazz a gagné 72 % des incitatifs disponibles aux termes du CAC, soit 12,0 M\$, contre 78 %, ou 12,7 M\$, un an plus tôt. Les incitatifs gagnés en 2008 ont été moins élevés principalement en raison de l'impact important des conditions météorologiques défavorables qui ont nui à la ponctualité des vols par rapport à la période correspondante de 2007.

La marge sur les autres produits a été tirée des vols nolisés, ainsi que d'autres sources, comme les services d'escale.

7. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers trimestriels de Jazz, ainsi que ses principales statistiques d'exploitation.

(non vérifiés)	Q4 2006	Q1 2007	Q2 2007	Q3 2007	Q4 2007	Q1 2008	Q2 2008	Q3 2008
Produits d'exploitation (en milliers de dollars)	351 853	364 176	375 320	383 774	372 119	396 361	409 805	437 439
Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	319 140	327 841	335 419	342 881	336 089	362 004	380 988	392 069
Bénéfice d'exploitation (en milliers de dollars)	32 713	36 335	39 901	40 893	36 030	34 357	28 817	45 370
Total des produits (charges) hors exploitation (en milliers de dollars)	(791)	(1 036)	649	(1 186)	(932)	(4 091)	(1 418)	(3 116)
Bénéfice net (en milliers de dollars)	31 922	35 299	40 550	39 707	35 098	30 266	27 399	42 254
Résultat net par part (en \$) ¹⁾	0,26	0,29	0,33	0,33	0,29	0,25	0,22	0,34
Heures cale à cale facturables	97 921	97 711	100 318	106 634	102 158	105 347	100 860	106 325
Passagers-milles payants (en milliers)	981 799	978 044	1 097 921	1 164 504	1 025 108	1 045 289	1 045 842	1 074 929
Sièges-milles offerts (en milliers)	1 358 765	1 327 937	1 463 064	1 550 787	1 398 828	1 412 000	1 423 318	1 502 652
Coefficient d'occupation (en %)	72,3	73,7	75,0	75,1	73,3	74,0	73,5	71,5
Coût par siège-mille offert (« CSMO ») (en ¢)	23,49	24,69	22,93	22,11	24,03	25,64	26,77	26,09
CSMO, compte non tenu du carburant (en ¢)	18,39	19,36	17,36	16,64	18,06	19,04	18,67	17,29
CSMO contrôlable (en ¢)	14,26	14,82	13,39	12,88	13,80	14,44	14,68	13,54
Marge contrôlable réelle ajustée (en %)	13,0	14,1	14,9	14,9	14,1	12,9	10,5	16,7
BAIIA (en milliers de dollars)	38 050	41 688	45 553	47 362	42 863	41 406	36 881	52 789
Encaisse distribuable (en milliers de dollars)	30 264	33 616	41 132	43 478	33 056	32 851	30 063	44 275

1) Le nombre moyen pondéré de parts entrant dans le calcul du résultat net par part a été établi en retraitant les parts de société en commandite de Jazz en circulation au cours des périodes présentées de façon à ce qu'elles atteignent le nombre de 122 865 144.

8. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des flux de trésorerie de Jazz pour les périodes indiquées.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	49 006	54 154	123 287	139 421
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(31 444)	(31 109)	(95 187)	(95 302)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 398)	(8 504)	(15 044)	(20 394)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	12 164	14 541	13 056	23 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	123 673	144 049	122 781	134 865
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	135 837	158 590	135 837	158 590

8.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Jazz a continué de tirer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, à savoir 49,0 M\$ et 123,3 M\$ pour le troisième trimestre et les trois premiers trimestres de 2008, contre 54,2 M\$ et 139,4 M\$ pour les mêmes périodes de 2007. La diminution enregistrée pour le troisième trimestre s'explique principalement par l'augmentation des comptes débiteurs et des charges payées d'avance. Le recul des trois premiers trimestres de 2008 est surtout dû à la baisse du bénéfice net.

8.2 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le troisième trimestre et les trois premiers trimestres de 2008 comprennent des distributions aux porteurs de parts de société en commandite de Jazz de 30,9 M\$ et de 92,7 M\$, respectivement, une distribution prioritaire de 0,9 M\$ au Fonds déclarée en 2007 et versée en 2008, ainsi que des sommes respectives de 0,6 M\$ et de 1,6 M\$ qui ont servi au règlement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement du troisième trimestre et des trois premiers trimestres de 2007 comprenaient des distributions respectives de 30,9 M\$ et de 94,9 M\$ versées aux porteurs de parts de société en commandite de Jazz, ainsi que des sommes respectives de 0,2 M\$ et de 0,3 M\$ qui avait servi au règlement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition.

8.3 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement du troisième trimestre et des trois premiers trimestres de 2008 comprennent des dépenses en immobilisations totalisant respectivement 5,4 M\$ et 15,3 M\$. Les dépenses en immobilisations sont constituées des investissements réalisés dans le remplacement du système d'information sur la maintenance, le renouvellement des articles durables en vue de soutenir le parc d'appareils en service, et d'autres achats en vue de soutenir les activités courantes. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement tiennent compte du recouvrement d'une créance à long terme de 0,2 M\$.

Les activités d'investissement menées au troisième trimestre et durant les trois premiers trimestres de 2007 comprenaient des dépenses en immobilisations totalisant respectivement 2,7 M\$ et 14,8 M\$. Les dépenses en immobilisations se composaient des investissements réalisés dans l'infrastructure du système informatique, dans le remplacement du système d'information sur la maintenance et dans la normalisation des cabines de pilotage des CRJ-100. Les autres sorties de fonds liées aux activités d'investissement comprennent un montant de 5,8 M\$ au titre du PCAA (se reporter à la section 9, « Instruments financiers et gestion des risques »). Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement tenaient compte du recouvrement d'une créance à long terme de 0,2 M\$.

8.4 Trésorerie et sources de financement

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	30 septembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135 837	122 781
Total de l'actif	536 765	518 502
Total du passif à long terme	190 779	191 382

L'augmentation de l'actif par rapport au 31 décembre 2007 s'explique par la hausse des comptes débiteurs et l'accroissement des stocks de pièces de rechange et de matériel nécessaires pour soutenir le parc d'appareils en service, facteurs neutralisés par un ajustement de la juste valeur au titre du PCAA (voir la section 9, « Instruments financiers et gestion des risques »). La diminution du passif à long terme est attribuable à la réduction des obligations découlant de contrats de location-acquisition et à la baisse des incitatifs à la location-exploitation reportés et de l'obligation au titre des régimes de retraite; ces facteurs ont été neutralisés par la hausse des avantages complémentaires de retraite qui ont été pris en charge à la formation de la Société en commandite, mais n'ont été comptabilisés qu'au deuxième trimestre de 2008.

8.5 Obligations au titre de la dette et des contrats de location

Le tableau qui suit présente, pour les exercices 2008 à 2012 et par la suite, les remboursements en trésorerie du capital de la dette ainsi que les loyers minimaux futurs aux termes de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou résiduelle est supérieure à un an.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Paiements exigibles par exercice						
	Total \$	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	Après 5 ans \$
Facilité de crédit à terme	115 000	–	–	115 000	–	–	–
Contrats de location-acquisition	28 226	1 050	4 199	4 199	4 170	3 819	10 789
Contrats de location-exploitation Air Canada et ses filiales ¹⁾	1 172 823	32 698	127 403	104 944	89 528	86 482	731 768
Contrats de location-exploitation Autres tiers	73 640	3 787	12 640	10 937	5 811	4 705	35 760
	1 389 689	37 535	144 242	235 080	99 509	95 006	778 317

- 1) Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à Jazz. Ces locations sont présentées ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ». Pour obtenir des précisions, se reporter à la section 10, « Dépendance économique ».
- 2) Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Tel qu'il est indiqué ci-dessous, les facilités de crédit sont assorties de diverses clauses restrictives de nature financière.

Ratio	Résultat
Levier financier (dette/BAIIA)	En conformité
Couverture des intérêts (BAIIA/intérêts débiteurs)	En conformité
Levier financier, ratio ajusté ¹⁾	En conformité
Couverture des intérêts, ratio ajusté ¹⁾	En conformité

- 1) Les ratios ajustés du levier financier et de la couverture des intérêts tiennent compte du rajout d'autres charges de location d'installations et d'appareils non visés par le CAC.

Au quatrième trimestre de 2007, Jazz a conclu une entente d'application générale portant sur la location d'appareils et visant aussi à couvrir tout contrat de location qui pourrait être conclu dans l'avenir avec la même entreprise. L'entente prévoit les clauses restrictives financières ci-dessous.

Clause restrictive	Résultat
Solde minimal de trésorerie	En conformité
Cession d'actifs corporels	En conformité

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers de Jazz comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, autres actifs, comptes créditeurs et charges à payer, autres passifs et dette à long terme.

Les actifs et passifs financiers de Jazz l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir le risque de taux d'intérêt, de marché, de crédit, d'illiquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et réévalue les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Jazz portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer. Dans le cours normal de ses activités, Jazz est exposée au risque de fluctuations des taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur sa dette à long terme. Pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt, Jazz a recours à des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle échange les paiements à taux variable au titre de sa facilité de crédit contre des paiements à taux fixe. Jazz a choisi de désigner ses swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie, et n'a pas l'intention de régler ces contrats par anticipation. Jazz a conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115,0 M\$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009. Si elle avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait fait un paiement de 0,5 M\$.

Au premier trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un deuxième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57,5 M\$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 6,23 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait fait un paiement de 0,2 M\$.

Au troisième trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un troisième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57,5 M\$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 5,73 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait reçu un paiement de 0,1 M\$.

Risque de marché

Comme le PCAA est évalué à la valeur de marché chaque fin de période, il est sensible aux fluctuations du marché (des précisions sont données à la rubrique « Papier commercial adossée à des actifs » ci-après).

Risque de crédit

Conformément à sa politique de placement, Jazz investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et du papier commercial coté R-1 (élevé). Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible, car les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, Jazz a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire.

Les comptes débiteurs inscrits au bilan, qui s'élevaient à 89,9 M\$, sont présentés déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés et de la conjoncture économique actuelle. Quelque 90 % des comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Il n'y a jamais eu de problème de recouvrement auprès d'Air Canada. Toutefois, un certain risque de crédit découle d'une si grande concentration de créances auprès d'une seule société. Jazz estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

Risque d'illiquidité

Jazz a pour objectif de disposer d'assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations en temps opportun et pour être en conformité avec les clauses restrictives de ses contrats financiers. Jazz s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire aux exigences. Au 30 septembre 2008, la Société en commandite avait des facilités de crédit autorisées de 150,0 M\$ au titre desquelles elle avait prélevé des montants de 115,0 M\$. Des lettres de crédit totalisant environ 3,2 M\$ (2,7 M\$ au 31 décembre 2007) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

Risque de change

Jazz dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens et, à ce titre, elle est exposée aux fluctuations des taux de change. Jazz gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Jazz est exposée au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des obligations découlant de contrats de location-acquisition libellés en dollars américains. Jazz atténue son risque de change en maintenant un solde en dollars américains, lequel sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et elle renfloue son bilan au moyen des produits qu'elle dégage en dollars américains.

Papier commercial adossé à des actifs

Les autres actifs au 30 septembre 2008 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellé en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5,8 M\$ CA. Le PCAA était classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'avaient pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA. En vertu d'une proposition, le PCAA serait converti en billets à taux variable, ce qui aligne davantage l'échéance des titres et la durée des actifs sous-jacents, atténuant du même coup les problèmes de liquidité. La direction a l'intention de détenir le PCAA jusqu'à son échéance ou jusqu'à ce qu'un marché adéquat apparaisse.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. Selon le projet de restructuration du PCAA structuré de tiers canadien (le « projet »), qui a été approuvé le 5 juin 2008 par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, puis par la Cour d'appel de l'Ontario, il a été déterminé que le placement de Jazz dans le PCAA n'était pas admissible à l'inclusion dans les véhicules cadres d'actifs 1 ou 2 prévus par le projet. Jazz et d'autres créanciers qui sont dans la même situation qu'elle ont demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'interjeter appel de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario. La Cour suprême a rejeté cette demande. Comme c'est le cas d'autres actifs non admissibles, le placement de Jazz sera restructuré individuellement et ne sera pas regroupé avec d'autre PCAA. Par conséquent, le placement de Jazz demeurera exposée aux actifs sous-jacents.

La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé qu'il y avait eu un manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création de la Fiducie, que ce manquement représentait 0,27 % de la valeur totale de la Fiducie, et que plus de 81 % du notionnel du portefeuille était assorti d'une note de première qualité. Par conséquent, la direction a utilisé les informations sur le marché les plus récentes et d'autres facteurs au 30 septembre 2008 pour estimer la juste valeur du placement. À cette fin, elle a analysé les issues possibles et actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction d'une date d'échéance qui tient compte de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Elle a conclu qu'aucun nouvel ajustement de la juste valeur n'était nécessaire pour le moment, étant donné que la probabilité de recouvrement des actifs et les taux utilisés dans le calcul de la valeur actualisée n'avaient pas changé de manière importante. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-value de 3,9 M\$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et tributaire de la probabilité, de la nature et de la date de la restructuration. Rien ne garantit que la valeur de ce placement ne diminuera pas davantage. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités de Jazz, ses clauses restrictives financières ou sa capacité de satisfaire aux obligations. Jazz ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.

La valeur comptable du placement, soit 1,8 M\$, est incluse dans les autres actifs.

Le montant net de la perte de change comptabilisée sur le placement dans le PCAA, du début jusqu'à la période terminée le 30 septembre 2008, s'est établi à 0,2 M\$.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

CAC

Le CAC est constitué d'éléments variant en fonction de différentes mesures, dont le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil. De plus, Air Canada doit rembourser à Jazz certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils visés, leur remboursement est compris dans les produits de Jazz. Jazz touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à Jazz une marge cible contrôlable de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des incitatifs et des coûts refacturés. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, la durée du CAC est de dix ans, et il peut être reconduit pour deux périodes additionnelles de cinq ans.

Aux termes du CAC, Jazz et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences susmentionnées liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les négociations sont en cours.

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre Jazz et Air Canada, cette dernière fournit certains services à Jazz moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à Jazz certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de Jazz. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS fournit à Jazz des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC. Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des conditions normales et ils résultent des services offerts par Air Canada.

Jazz conclut un nombre considérable d'opérations avec Air Canada et ses filiales, à savoir Air Canada Capital Ltd. et la Société en commandite ACGHS. Pour les trimestres terminés les 30 septembre 2008 et 2007, les opérations avec Air Canada ont représenté respectivement 99,0 % et 99,1 % des produits d'exploitation de Jazz. Pour ces mêmes trimestres, environ 12,0 % et 13,6 %, respectivement, des charges d'exploitation de Jazz ont été engagées auprès d'Air Canada et de ses filiales.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite

Le tableau ci-dessous présente des projections relatives aux obligations de Jazz quant à la capitalisation de ses régimes de retraite de 2008 à 2012.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$
Régimes enregistrés - services rendus au cours de l'exercice	8 600	8 800	8 900	9 100	9 400
Régimes enregistrés - services passés	5 200	5 200	3 400	2 000	1 700
Autres dispositions des régimes de retraite	7 200	7 500	7 600	7 700	7 900
Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite	21 000	21 500	19 900	18 800	19 000

Les obligations projetées au titre de la capitalisation indiquées dans le tableau ci-dessus découlent des dispositions des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées parrainés par Jazz. Les besoins de capitalisation estimatifs au titre du régime enregistré à prestations déterminées à l'intention des pilotes de Jazz sont fondés sur l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2008 et sur une estimation de la masse salariale des pilotes sur la période de projection. Les obligations projetées au titre de la capitalisation d'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées parrainé par Jazz pour les cadres admissibles sont fondées sur une politique de capitalisation adoptée par Jazz en 2007. L'évolution de facteurs économiques, soit principalement le rendement des placements effectués à même l'actif des régimes et la variation des taux d'intérêt, aura une incidence sur la situation financière de ces régimes et, par conséquent, sur les cotisations requises projetées (se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs »).

12. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations, porter des jugements et poser des hypothèses qui lui semblent raisonnables compte tenu des informations dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations (se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs »). Une description des principales conventions comptables de Jazz et du Fonds est donnée à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air et de Jazz Air S.E.C. au 30 septembre 2008.

Modifications d'estimations comptables

Durant le deuxième trimestre de 2008, le Fonds et Jazz ont changé leurs estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certains appareils et certaines pièces de matériel volant pour qu'elles concordent avec les modalités du contrat d'achat de capacité. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour le Fonds et Jazz et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché actuelles et prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet d'augmenter la dotation à l'amortissement de 0,1 M\$ et de 0,5 M\$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008.

13. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES ET FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ

À l'exception des indications ci-dessous, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du Fonds et de Jazz pour les périodes terminées le 30 septembre 2008 ont été dressés selon les conventions comptables et les méthodes de calcul ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés vérifiés du Fonds et de Jazz pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Modifications de conventions comptables

Au premier trimestre de 2008, le Fonds et Jazz ont adopté les recommandations de quatre nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers du Fonds et de Jazz.

Instruments financiers

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », vient modifier les exigences d'information sur les instruments financiers du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Dans la mesure où les exigences d'information de cette nouvelle norme sont les mêmes que celles de la norme précédente et ont déjà été intégrées aux états financiers annuels, aucune information supplémentaire n'a été présentée.

Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », confirme les exigences de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

Les nouvelles normes exigent la présentation d'informations sur l'importance des instruments financiers pour la situation financière et le rendement du Fonds et de Jazz, de même que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds et Jazz sont exposés, et sur la façon dont ces risques sont gérés.

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir sur le capital », établit les exigences d'information relatives au capital du Fonds et de Jazz et à la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures du Fonds et de Jazz en matière de gestion du capital.

Stocks - pièces de rechange, matériel et fournitures

Le chapitre 3031, « Stocks », remplace la norme actuelle sur les stocks, le chapitre 3030. Il fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation et augmente les exigences d'information en vue d'accroître la transparence. La politique de comptabilisation des stocks du Fonds et de Jazz respecte les exigences d'évaluation. En effet, le Fonds et Jazz évaluent les pièces de rechange, le matériel et les fournitures au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est inférieure.

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que le Fonds devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Le Fonds a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de basculement qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration. L'équipe de mise en œuvre a commencé à évaluer les secteurs où les retombées de la conversion seront les plus importantes pour l'entreprise, les choix de méthodes comptables qui sont offerts et les exemptions prévues par IFRS 1, « Première adoption des Normes internationales d'information financière ». Parmi les autres secteurs qui pourraient être touchés, mentionnons les contrôles internes, les processus et les systèmes d'information, les régimes de rémunération et le financement. Le Fonds continuera d'élaborer le plan de mise en œuvre et présentera régulièrement de l'information sur l'incidence de la conversion.

14. PARC AÉRIEN

Au 30 septembre 2008, le parc aérien en exploitation de Jazz était constitué de 137 appareils en service, dont 73 jets régionaux et 64 turbopropulseurs.

Au 30 septembre 2008, le parc aérien en exploitation de Jazz se présentait comme suit :

	Nombre d'appareils en service	Âge moyen des appareils en service	Nombre d'appareils détenus	Nombre d'appareils en location-exploitation	Nombre d'appareils en location-acquisition	Nombre d'appareils en service au 30 septembre 2007
Jets régionaux CRJ-100 de Canadair	24	12,9	-	24	-	24 ⁽¹⁾
Jets régionaux CRJ-200 de Canadair	33	6,4	-	33	-	33
Jets régionaux CRJ-705 de Canadair	16	3,2	-	16	-	15
DHC-8-300 de De Havilland	28	18,4	19	2	7	26
DHC-8-100 de De Havilland	36	20,5	29	7	-	36
Total des appareils en service	137	13,3	48	82	7	134

1) Exclut un appareil CRJ-100 endommagé en mai 2007 dont la réparation a été jugée non rentable.

Tous les appareils composant le parc aérien en exploitation de Jazz au 30 septembre 2008 sont des appareils visés par le CAC, à l'exception de deux Dash 8-100 et de deux Dash 8-300 qui sont affectés aux activités de vols nolisés.

15. EFFECTIF

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, Jazz a compté en moyenne 4 552 salariés équivalents temps plein (« SETP »), comparativement à une moyenne de 4 435 SETP pour la période correspondante de 2007, soit 2,6 % de plus, comme l'indique le tableau suivant.

	Syndicat	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007	Variation	Variation %
Pilotes	ALPA	1 361	1 334	27	2,0
Services techniques	TCA	848	813	35	4,3
Agents - services à la clientèle	TCA	748	730	18	2,5
Agents de bord	SAABC	753	746	7	0,9
Direction	-	486	462	24	5,2
Soutien administratif et technique	-	265	265	-	-
Régulateurs de vols	CALDA	60	56	4	7,1
Répartiteurs d'équipages	TCA	31	29	2	6,9
		4 552	4 435	117	2,6

Au moyen d'un scrutin de représentation effectué au troisième trimestre de 2008, les agents de bord ont été invités à choisir entre le Conseil canadien des Teamsters et le Syndicat des agentes et agents de bord du Canada (« SAABC »). Le 3 septembre 2008, le Conseil canadien des relations industrielles (« CCRI ») a fait le décompte des bulletins de vote, qui ont donné la majorité au SAABC. Le CCRI a publié un avis officiel et une ordonnance d'accréditation confirmant qu'à partir du 5 septembre 2008, le SAABC serait l'agent négociateur accrédité du groupe des agents de bord et qu'il les représenterait désormais.

Toutes les conventions collectives sont en place jusqu'au milieu de 2009.

16. CHANGEMENTS IMPORTANTS

Il ne s'est produit aucun changement important ayant une incidence sur l'information présentée.

17. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds et de Jazz ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est présentée à son comité sur la politique relative à la communication de l'information afin de permettre la prise, en temps opportun, de décisions appropriées concernant l'information à communiquer au public.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par le Fonds et Jazz est fiable et que les états financiers qu'elle diffuse dans le public sont préparés conformément aux PCGR du Canada.

Dans leur rapport de gestion retraité pour l'exercice 2007, daté du 19 février 2008, le Fonds et Jazz incluent une déclaration voulant que le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont efficaces, sur la foi d'une évaluation de ces contrôles et procédures en date du 31 décembre 2007.

Le Fonds a déposé des attestations, signées par le chef de la direction et par le chef des affaires financières, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières avec ses documents annuels pour 2007. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des affaires financières attestent, tel que l'exige le Règlement 52-109, de la pertinence de l'information financière, la qualité de la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que la qualité et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Fonds. Le chef de la direction et le chef des affaires financières attestent également de la pertinence de l'information financière contenue dans les documents intermédiaires déposés par le Fonds. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des affaires financières attestent aussi de la qualité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Fonds.

Au cours du troisième trimestre de 2008, il ne s'est produit aucun changement qui a eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne qu'exercent le Fonds ou Jazz à l'égard de l'information financière.

Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil des fiduciaires du Fonds et du conseil d'administration de Commandité Jazz ont examiné ce rapport de gestion, et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Jazz et du Fonds pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008. Le conseil des fiduciaires du Fonds et le conseil d'administration de Commandité Jazz ont approuvé ces documents avant leur publication.

18. PERSPECTIVES

Les paragraphes ci-après contiennent de l'information prospective. Se reporter à la rubrique 1.1, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

En raison du calendrier de l'hiver obtenu auprès d'Air Canada, en plus des 312 532 heures cale à cale facturées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, Jazz prévoit facturer de 405 000 à 410 000 heures cale à cale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Air Canada, le principal client de Jazz, a annoncé le 17 juin 2008 qu'elle réduirait la capacité des vols intérieurs de 2 % et celle des vols transfrontaliers de 13 % lors de la mise en œuvre des horaires du quatrième trimestre de 2008 et du premier trimestre de 2009 comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Par conséquent, les activités de vol de Jazz seront réduites d'environ 5 %, à partir du 1^{er} novembre 2008 et pour les périodes subséquentes, sous réserve d'autres révisions par Air Canada.

Les besoins d'Air Canada pour les services de Jazz étant en baisse, Jazz devra licencier environ 270 employés. Il est prévu que les réductions se feront durant l'exercice 2008 et donneront lieu à la comptabilisation d'indemnités de cessation d'emploi supplémentaires au quatrième trimestre de 2008.

En raison de l'augmentation des salaires et charges sociales, ainsi que du coût du matériel de maintenance lié aux révisions générales, Jazz est d'avis qu'elle n'atteindra pas la marge cible de 14,09 % prévue aux termes du CAC pour l'exercice 2008.

À la lumière des hypothèses décrites dans la présente rubrique, la direction n'a pas l'intention d'apporter des changements aux distributions d'ici à la fin de l'exercice 2008.

19. FACTEURS DE RISQUE

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque possibles associés à Air Canada, à Jazz, au secteur d'activité, à la structure du Fonds et aux actions en justice en cours, se reporter aux sections « Facteurs de risque » du rapport de gestion retraité de Fonds de revenu Jazz Air et de Jazz Air S.E.C. pour l'exercice 2007, lequel est daté du 19 février 2008, et de la notice annuelle du Fonds, laquelle est datée du 28 mars 2008. Aucun changement important n'est survenu à ce chapitre depuis la publication de ces rapports.